

## Commission Système financier et financement de l'économie (30 mai 2024)

### SYNTHÈSE

La **démarche des comptes augmentés** vise à répondre à des limites du PIB connues depuis longtemps, qui n'ont pas été totalement dépassées par les tableaux d'indicateurs que la statistique publique s'est attaché à produire ces quinze dernières années dans le sillage du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Ces indicateurs sont riches mais peu mobilisés par les décideurs et dans les débats publics, sans doute à cause de leur caractère peu synthétique et de la difficulté de les articuler entre eux. Il y a aujourd'hui un contexte porteur (directions prises par les statistiques dans les cadres internationaux, groupes d'experts internationaux, travaux de chercheurs), renforcé par des travaux précurseurs déjà menés. Des moyens ont donc été consacrés à la mise en place d'une production récurrente de statistiques dans le domaine de l'environnement et des inégalités qui s'articulent avec le cadre et les concepts de la comptabilité nationale. Il s'agira de proposer des indicateurs synthétiques complémentaires et comparables au PIB mais aussi de permettre aux utilisateurs d'en produire en vue d'élargir le regard collectif.

Dans le **domaine de l'environnement**, les travaux permettent de rapprocher les données monétaires et physiques déjà produites respectivement par l'Insee et le Sdes (SSM Environnement) ; leur publication conjointe nécessite de vérifier leur comparabilité à un niveau fin. Trois jeux de tableaux seront ainsi publiés : un premier pour l'approche production, avec la production et la valeur ajoutée ventilées en 64 branches d'activité, un deuxième pour l'approche demande, avec l'empreinte carbone ventilée selon les composantes classiques de la demande mais aussi selon l'origine (localisation), un troisième pour restituer les flux internationaux, nécessaires à l'articulation entre les émissions et l'empreinte. Une table permettra de réconcilier ces émissions de GES avec celles rapportées à l'ONU. Les travaux s'appuient sur la base Figaro, un tableau international entrées et sorties qui décrit la dimension carbone des flux de biens et services de l'économie mondiale, mais nécessite d'être adapté pour être en cohérence avec la comptabilité nationale française et publier à N+1.

Dans le domaine **des inégalités**, il s'agit de mieux identifier les bénéficiaires de la croissance économique par catégorie de ménage, mais aussi les effets de la redistribution opérée via les services publics, au-delà de la redistribution monétaire. Cela nécessite de réconcilier les microdonnées de plusieurs sources et le cadre de la comptabilité nationale. Des études distribuant les revenus au sein du compte des ménages par quintile, âge et catégorie socioprofessionnelle existent depuis 2009. Les études plus récentes mobilisent ces travaux pour aller plus loin : elles portent sur l'affectation des revenus de tous les secteurs institutionnels aux ménages, ce qui nécessite certaines hypothèses et règles. Le dernier *Insee première* montre que le rapport des inégalités entre les ménages les plus et les moins aisés passe de 18 selon les revenus primaires à 3 selon les niveaux de vie élargis (prenant en compte les services publics).

Dans ces deux domaines, des séries rétrospectives seront **publiées dès novembre 2024**, ainsi que le bilan de la redistribution élargie pour l'année 2022, les comptes carbone pour l'année 2023, et des travaux d'analyse explorant la possibilité de construire des indicateurs synthétiques de croissance macroéconomique.

La Banque de France a par ailleurs mené des travaux sous l'égide de la Banque centrale européenne pour **distribuer les comptes de patrimoine au sein du secteur des ménages**, en particulier dans le cadre de demandes mises en place dans la *Data gap initiative*, l'évolution du programme de transmission des données européenne des comptes en s'appuyant sur les données de l'enquête Histoire de vie et patrimoine

recueillies tous les trois ans. Il s'agit d'articuler des données micro et cadre de la comptabilité nationale (concept de patrimoine, comparabilité européenne, recalage des données d'enquêtes sur le montant des comptes, intégration d'informations complémentaires pour les plus riches ; projections pour assurer le rythme triennal). Des publications trimestrielles sont prévues depuis début 2024, et confirment les fortes inégalités dans ce domaine. Elles sont encore expérimentales et la méthodologie sera amenée à évoluer. Il est en effet prévu d'améliorer progressivement la qualité des données (sources administratives plutôt que données d'enquête, travail européen en cours à propos de la ventilation des patrimoines par âge et du dernier centile)

L'ESAC (European Statistical Advisory Committee) organisera les 15 et 16 octobre 2024 à Paris une conférence internationale sur le thème « **Beyond GDP** ».

**Les échanges** ont porté en particulier sur la fréquence de diffusion de ces données, sur leur mobilisation dans un cadre plus micro, et sur le degré d'harmonisation internationale. Une fréquence élevée des publications permet de communiquer et d'avoir peut-être plus d'impact auprès du grand public, mais pose la question de la disponibilité des sources et de la capacité à intégrer des nouvelles informations dans des données diffusées. **Les entreprises** ont besoin de s'appuyer sur les données de la statistique publique pour mesurer leur coût carbone, mais la question dépend aussi des comptables et la possibilité d'articuler les 24 branches et des données plus fines leur étant directement utile fait débat ; les données ne permettent de faire la différence entre une demande classique et une demande alternative qu'au cas par cas en fonction des nomenclatures et des conventions. Dans le domaine des émissions carbone, il n'existe actuellement pas de base internationale ni de méthodologie harmonisée et les progrès sont lents.

Produire des statistiques de plusieurs domaines dans le cadre de la comptabilité nationale suscite chez certains utilisateurs la double crainte de rester prisonnier du PIB et d'un retour à de multiples indicateurs peu utilisés. Les producteurs confirment qu'ils visent à dépasser ces risques avec des indicateurs synthétiques, et à s'appuyer sur la centralité actuelle du PIB pour enrichir le débat public avec de nouvelles perspectives. La comptabilité nationale continue en effet à jouer un rôle important, même si certaines questions méthodologiques internes font encore débat, en particulier le partage volume-valeur.

À l'issue des échanges, un **suivi des avis** de moyen terme n°1 et 9 a été adopté. La commission a tenu à souligner les besoins des acteurs privés, comprenant ceux des entreprises. Elle encourage notamment la poursuite des travaux en cours et des efforts de pédagogie, l'intégration de nouvelles sources et l'harmonisation la plus poussée possible au niveau international.

**Le passage à la nouvelle base 2020** a enfin été présenté, sans les résultats chiffrés, sous embargo jusqu'au lendemain. La priorité des comptes nationaux est de rendre compte des évolutions, les travaux sont menés chaque année à concepts et sources similaires. Le changement de base permet de prendre en compte à un rythme quinquennal de nouvelles sources de données et de maintenir une bonne comparabilité internationale. Il a donné lieu à d'importants travaux depuis trois ans coordonnant différents services statistiques, dont une documentation à destination des utilisateurs. Il n'y a pas eu de changement de concept mais un travail conséquent sur les sources menant à des réévaluations, un calage des données sur la balance des paiements, l'intégration de la prise en compte des améliorations de la statistique structurelle d'entreprise, une révision de l'estimation des actifs en recherche et développement et une évolution du périmètre des administrations publiques conduisant à une création d'un sous-secteur institutionnel des fonds de pension. Il n'y a pas de changement significatif du PIB, mais une hausse du revenu national brut et une amélioration de la capacité de financement de la nation ; l'investissement et le taux de marge des sociétés non financières sont revus à la baisse pour les années les plus récentes. Les révisions des données pour les trimestres de 2023, surtout à un niveau détaillé, s'expliqueront par les effets du changement de base (campagne ordinaire des comptes et intégration de nouvelles informations). Il faudra attendre la publication des données des autres pays pour qu'Eurostat puisse rendre compte de l'effet des changements de base des comptes des différents pays sur les comparaisons internationales. Les comptes financiers seront publiés en octobre.